



L'eau de Limoges a toujours été conforme aux normes en matière de radioactivité

A la suite de la diffusion de l'émission « Pièces à conviction : Uranium : le scandale de la France contaminée » diffusée par France 3 le 11 février à 20h35 et consacrée à la société AREVA, la Ville de Limoges tient à rétablir la vérité concernant la qualité de l'eau servie aux usagers de sa régie municipale :

- **L'eau distribuée fait l'objet de contrôles réguliers depuis plus de 30 ans sur la base de prélèvements quotidiens et d'analyses mensuelles. Ces analyses ont été réalisées par des organismes officiels – indépendants d'AREVA et de la Ville de Limoges –, le SCPRI, puis l'OPRI, puis l'IRSN. Depuis 2004, ces analyses sont complétées par celles d'un laboratoire indépendant, PEARL, issu du CEMRAD (Université de Limoges).**
- **Toutes les informations sont à la disposition de la population depuis 25 ans :**
 - affichage en mairie des résultats d'analyses de l'eau distribuée,
 - ces informations sont archivées en libre accès sur le site Internet de l'IRSN (<http://eau.irsn.org> rubrique « bases de données »),
 - depuis 2003, est jointe aux factures adressées à tous les abonnés de la régie municipale des eaux de la Ville de Limoges une fiche récapitulative des résultats d'analyses, fiche figurant sur le site Internet de la Ville de Limoges.
- **Toutes les analyses effectuées depuis 30 ans sur les eaux servies aux usagers sont conformes aux valeurs réglementaires. Si on se réfère à la norme légale actuelle de 0,1 milliSievert/an, les valeurs sont même généralement de 10 à 15 fois plus faibles que cette norme** (cf. dernière analyse du 24/7/08 – copie ci-jointe). Il s'agit de la mesure de ce qui est absorbé par un consommateur qui boirait jusqu'à 2 litres d'eau par jour.

C'est uniquement pour améliorer encore sa qualité que la Ville a fait réaliser des travaux sur la retenue de La Crouzille bien que le Conseil supérieur d'hygiène public de France ne les estimait pas nécessaires. Ce chantier ne s'est pas déroulé dans le secret puisqu'il a fait l'objet de délibérations publiques du Conseil municipal et d'une douzaine d'articles et de reportages de la presse régionale.

Depuis la diffusion du reportage, le Maire de Limoges a saisi le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le service des affaires juridiques de la Ville de Limoges a contacté un cabinet d'avocats spécialisé dans les délits de presse afin d'envisager une suite pénale.

La Ville de Limoges rappelle également que les personnels de la régie municipale des eaux travaillent depuis des décennies, pour fournir une eau d'une excellente qualité, leur travail ayant d'ailleurs permis d'obtenir le label ISO 9001 pour la gestion des ressources en eau et leur potabilisation.



**Rapport d'évaluation de la Dose Totale
Indicative (DTI)
N° : 020608-ddass87-05/DTI**

Réf. : ENR ESS RA DTI
Version : 01
Date : 02/01/2006

Page : 1/1

Référence du client

Nom : Mairie de Limoges
Adresse : Direction de l'Eau et de l'Assainissement
9, Place Léon Betoulle
87031 Limoges cedex 1

Référence échantillon

Date de réception : 02/06/2008

Référence client : Station de la Bastide - Echantillon moyen

Prélèvement

Préleveur : Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges
Date de prélèvement : du 01/05/2008 au 30/05/2008

Analyse

Type d'analyse	Calcul de la DTI à partir des activités des radionucléides naturels : ^{234}U , ^{238}U , ^{226}Ra , ^{228}Ra , ^{210}Po et ^{210}Pb
Référence de la méthode employée	Méthode interne basée sur la norme ISO 10703
Référence des coefficients de conversion activité/ dose efficace	Arrêté du 1 ^{er} septembre 2003 définissant les modalités de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants
Consommation annuelle d'eau	730 litres
Résultat d'évaluation	DTI = (0,011 ± 0,001) mSv
<small>Les limites de détection et /ou les incertitudes élargies sont évaluées avec un facteur d'élargissement $k = 2$</small>	

Engagement de confidentialité

Pe@rL s'engage à ne rendre public aucune information ou résultat de mesure à moins d'en être autorisé par l'organisme demandeur de l'analyse.

Autorisation d'émission du rapport d'analyse

Date d'émission	24/07/2008
Nom	Anne Royer
Fonction	Responsable Technique
Signature	

Le rapport d'analyse ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite de Pe@rL.

Pe@rL

Pôle d'expertises et d'analyses radioactives Limousin
83, Rue d'Isle - 87000 Limoges
Tél : 05-55-43-69-95 -- Fax : 05-55-43-69-96
SAS au capital de 40 000 € - n° siret : 488 577 958 000 17